



Rentrée 2017 / 2018

PASSERELLE HANDICAP

Circulaire à l'attention des parents

Paris, le mardi 11 juillet 2017

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de retrouver votre jeune à la prochaine rentrée scolaire. Bienvenue aux nouvelles familles qui ont fait le choix de notre établissement. La communauté éducative porte un regard plein d'espérance sur chaque jeune pour lui permettre de s'épanouir sur le plan personnel et de construire son avenir scolaire et professionnel. Dans le respect des différences, nous voulons développer le « savoir-vivre » ensemble.

Cette année, **la rentrée des jeunes aura lieu le mercredi 13 septembre 2017.**

Pour préparer au mieux la nouvelle année scolaire, nous vous adressons d'ores et déjà quelques informations utiles :

1. Organisation de la rentrée scolaire 2017-2018
2. Liste des documents à rapporter le jour de la rentrée
3. Liste des documents remis aux jeunes le jour de la rentrée
4. Informations importantes pour toute l'année
5. Courrier de l'A.P.E.L (Association des Parents d'élèves de l'enseignement Libre)



Nous vous souhaitons un bel été et vous donnons rendez-vous le :

⇒ **Mercredi 13 septembre 2017 de 10h00 à 12h00** pour les jeunes du dispositif Passerelle Handicap

Les cours auront lieu sur le site principal de l'établissement (49 rue Bobillot 75013 PARIS) et sur le site du Lycée Professionnel (14 avenue Reille 75014 PARIS)

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments dévoués.

T. GADEK
Référente Dispositif
Passerelle Handicap

C. DANGUY DES DESERTS
Responsable UFA/CFC

B. CHIBANI-MANDEVILLE
Directrice-Coordnatrice



1. ORGANISATION DE LA RENTREE

L'accueil des jeunes par la formatrice référente, Madame GADEK est fixé selon le planning de rentrée ci-après.

Formation	Pré-rentrée	Début des cours
Passerelle Handicap	Mercredi 13 septembre 2017 de 10h00 à 12h00 Sur le Site de Bobillot	Jeudi 14 septembre 2017

IMPORTANT :

- ⇒ Merci de bien noter que **la journée du mercredi 13/09 se termine à 12h00.**
- ⇒ Les parents sont invités s'ils le souhaitent à participer à cette matinée de rentrée.
- ⇒ **Les cours débuteront officiellement le jeudi 14 septembre 2017.**

2. LISTE DES DOCUMENTS REMIS PAR LE JEUNE

Le jour de l'accueil en cours, chaque jeune remettra impérativement les documents suivants à Madame GADEK :

- L'attestation d'assurance "Responsabilité Civile"
(demande à faire dès aujourd'hui auprès de votre assureur),
- La Reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (R.Q.T.H.) fournie par la MDPH**
(la demande est à faire rapidement pour les stages, si vous ne possédez pas encore ce document),
- Une copie de l'attestation de droits à la sécurité sociale

3. DOCUMENTS REMIS LE JOUR DE LA RENTRÉE

Au moment de l'accueil, chaque jeune recevra les documents suivants qui devront impérativement être complétés, signés et remis à Madame GADEK :

- Les règles de vie scolaire de l'établissement, version 2017-2018
- L'emploi du temps provisoire jusqu'au 30 septembre 2017
- Le carnet de liaison
- La fiche de présence au self
- La note concernant les demi-pensionnaires
- La fiche médicale et autres certificats médicaux...
- Le certificat de scolarité
- La charte et le formulaire de responsabilisation relatif au bon usage de l'informatique, de l'Internet, et des salles et matériels spécifiques
- Le formulaire du droit à l'image

4. INFORMATIONS IMPORTANTES

☞ Réunions Parents-Formateurs

Les jeunes doivent fournir un travail personnel et régulier ; prenez connaissance du **carnet de liaison chaque jour !**

Trois **réunions Parents-Formateurs** seront organisées pendant l'année :

- ⇒ La première, présentera l'équipe pédagogique de la passerelle et les objectifs visés pour l'année lors de la rentrée.

- ⇒ La seconde pour le projet personnalisé de formation, vous permettra de faire un point complet sur le projet du jeune et d'échanger avec les formateurs présents,
- ⇒ La dernière, finalisera l'année en faisant un bilan ensemble sur le jeune, son évolution, et les perspectives pour l'année suivante

En dehors de ces réunions, en cas de nécessité, vous pouvez aussi demander à rencontrer les formateurs.

☞ E.P.S :

La présence en cours d'Education Physique et Sportive est **OBLIGATOIRE**.

Seul le Médecin Scolaire est habilité à déterminer les contre-indications spécifiques par rapport aux activités physiques et sportives en accord avec votre médecin traitant.
Ces éventuelles contre-indications ne dispensent en aucun cas de l'assiduité aux cours.

☞ MALADIE ET ABSENCES :

En cas d'absence, prévenir l'établissement dès la première demi-journée. Au retour, le jeune doit présenter un mot d'absence noté obligatoirement sur le carnet de liaison. **Tout appel téléphonique doit être confirmé par écrit.**

Il convient de distinguer :

- ⇒ Les **absences justifiées** par un certificat médical ou tout autre document officiel.
- ⇒ Les **absences non justifiées** qui seront sanctionnées selon les Règles de vie.

☞ SORTIE ANTICIPEE :

En cas de demande de sortie anticipée du jeune, il doit y avoir obligatoirement un mot des parents :

- ⇒ dans le carnet de correspondance,
- ⇒ ou par mail au formateur référent.

Sans mot, aucune sortie ne sera autorisée.

☞ ASSURANCES :

Les élèves sont couverts par la Mutuelle Saint-Christophe.

✉ **Mutuelle Saint-Christophe** – 277 rue Saint-Jacques – 75005 PARIS

☎ 01 56 24 76 00

Cette assurance couvre les jeunes 24h/24 toute l'année, y compris pendant toutes les activités péri-scolaires (sport, voyages, classes de découverte). En cas d'accident durant les vacances scolaires, les familles doivent prendre contact directement avec la mutuelle. Cette assurance accident ne couvre en aucun cas les dommages aux vêtements ou leur perte.

L'assurance du groupe scolaire couvre les accidents subis et non les accidents provoqués par les élèves. Il est donc indispensable que les familles souscrivent une ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE pour tous les accidents que leurs enfants pourraient provoquer. Les familles doivent fournir IMPERATIVEMENT l'attestation de leur assurance.

☞ ACCIDENTS :

En cas d'accident survenu au groupe scolaire à un jeune dont la famille n'a pas pu être contactée, le Chef d'Etablissement prend la responsabilité de le faire transporter à l'hôpital le plus proche par les Sapeurs-Pompiers.

☞ SECURITE SOCIALE

Les jeunes sont couverts par la sécurité sociale de leurs parents jusqu'à l'âge de 20 ans. N'oubliez pas de contacter le Centre de Sécurité Sociale du domicile avant la date anniversaire de renouvellement de la carte de sécurité sociale.

Pour les stagiaires de la passerelle handicap de plus de 20 ans, la protection sociale est prise en charge par la Région Ile de France. Signalez-le auprès de Mme GADEK pour que les documents nécessaires vous soient fournis.



☞ TRANSPORTS

A la rentrée, un certificat de scolarité est remis aux jeunes pour bénéficier de la carte Imagin'R pour ceux dont l'inscription est confirmée.

☞ EXAMENS

Les jeunes âgés de 16 ans et plus et passant un examen doivent impérativement produire une pièce d'identité (passeport ou carte nationale d'identité) et l'attestation de recensement à la journée d'appel délivrée par la Mairie du domicile. Sans ces documents, leur inscription ne sera pas prise en compte par le Service Inter-académique des Examens et Concours.

☞ PASTORALE

Tous les jeunes sont invités à participer à la vie de la Pastorale. Des temps d'échanges et diverses activités seront organisés notamment à l'occasion des temps forts (Saint-Vincent de Paul, Temps du souvenir, Noël, Pâques...) de l'établissement.

TRES IMPORTANT :

- Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, nous devons pouvoir vous joindre à tout moment. Tout changement de coordonnées (adresse, numéro de téléphone) doit IMPÉRATIVEMENT et IMMÉDIATEMENT être communiqué au service de la Gestion Administrative des Elèves.
- **Il est impératif de respecter les dates des vacances scolaires, Merci !**

Bonnes vacances à tous !

CONTACTS PRINCIPAUX

Madame Gadek, Formatrice Référente Passerelle Handicap
t.gadek@gs-svp.com

Madame Danguy des Déserts, responsable UFA Notre-Dame / CFC Saint-Vincent-de-Paul
c.danguydesdeserts@gs-svp.com